



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 33  
Nombre de membres représentés 2  
Nombre de membres non représentés 0

Le mercredi 15 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle de l'horloge.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 15**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE À LA SUBVENTION DÉDIÉE AU FONCTIONNEMENT DES LUDOTHÈQUES CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE**

**PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 4ème Adjointe au maire déléguée "culture, promotion des actions de sensibilisation au handicap et accessibilité"**

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), la commune de Joinville-le-Pont sollicite une subvention de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne pour une aide au fonctionnement des ludothèques.

La ludothèque municipale peut y prétendre, car elle défend un projet de qualité en proposant diverses activités ludiques aussi bien dans sa structure que hors les murs. La ludothèque s'adresse à un large

public, de la petite enfance aux seniors. Elle accueille des scolaires, organise des créneaux petite enfance, des permanences dans les collèges, des ludomobiles, et des ciné-ludo en lien avec le cinéma Prévert et le Printemps du jeu, une fois par an, événement co-porté avec le service périscolaire.

Les différents indicateurs d'activité de la ludothèque permettent d'apprécier sa fréquentation ainsi que l'ampleur des actions menées auprès des usagers :

Au 31 décembre 2025 :

- La ludothèque comptait 458 familles adhérentes, soit 1 815 personnes bénéficiant de l'emprunt de jeux et du jeu sur place ;
- Elle a également touché 1 013 participants en 2024 lors d'animations hors les murs (hors temps scolaire) ;
- L'événement « Printemps du jeu » a rassemblé 2 100 participants.

La subvention de la CAF est calculée en fonction du nombre d'heures d'ouverture de la structure, à savoir 1 181 heures. Le montant forfaitaire horaire s'élève à 12,31 € par heure d'ouverture.

À titre d'exemple, en 2025, la ludothèque a été ouverte au tout public (hors accueils spécifiques et ludomobiles) pendant 657 heures.

Afin d'obtenir cette subvention, il convient de conclure une convention avec la CAF du Val-de-Marne.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement relative à la subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques conclue avec la CAF du Val-de-Marne pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2026 et d'autoriser le maire à la signer.

Principaux documents de référence	Convention d'objectifs et de financement relative à la subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.
-----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission culture, sports et animation de la ville du 9 avril 2026.

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la convention d'objectifs et de financement relative à la subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques conclue avec la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

A blue circular official stamp of the Municipality of Joinville-le-Pont, Val-de-Marne, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime OUANOUNOU

A blue circular official stamp of the Municipality of Joinville-le-Pont, Val-de-Marne, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature in black ink.

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 17 AVR. 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 17 AVR. 2026

A Joinville-le-Pont le

